**Prison avec sursis pour le berger d'Aups qui avait négligé ses chiens**

* [DRAGUIGNAN](https://www.varmatin.com/ville/draguignan)

* [JUSTICE](https://www.varmatin.com/sujet/justice)

**PAR**G. D.**Mis à jour le 14/04/2018 à 05:23 Publié le 14/04/2018 à 05:23**



Le tribunal a retenu au moins un fait de maltraitance animale. **DR**

Soutenez l'info locale et Var-Matin  [ABONNEZ-VOUS](https://www.varmatin.com/abonnement/offre/16?utm_source=B3_Desk&utm_campaign=B3_Desk_SoutienInfo_AbonnezVous)

**Le tribunal correctionnel de Draguignan n'a pas été rosse hier envers Jean-Vincent, un ex-éleveur ovin de 38 ans, soupçonné d'avoir laissé mourir ses chiens de faim et de soif, lors de la canicule de l'été dernier à Aups.**

Le tribunal correctionnel de Draguignan n'a pas été rosse hier envers Jean-Vincent, un ex-éleveur ovin de 38 ans, soupçonné d'avoir laissé mourir ses chiens de faim et de soif, lors de la canicule de l'été dernier à Aups.

Retenant principalement des maltraitances sur une de ses chiennes, il l'a condamné pour abandon d'animal domestique à trois mois de prison avec sursis, 500 e d'amende, et à l'interdiction de détenir un animal domestique.

**CHIENS MORTS SUR SON TERRAIN**

Car ce sont sept chiens au total qui étaient visés dans la procédure lancée contre Jean-Vincent, après que la représentante d'une association de protection animale a alerté les gendarmes.

Elle avait elle-même été sollicitée par des voisins du berger. Selon eux, après la vente de ses brebis et l'arrêt de son activité mi-juillet, il avait laissé ses chiens (quatre montagne des Pyrénées et trois bâtards) sur son terrain, sans soins.

Deux chiens avaient été retrouvés morts à la mi-août, une chienne, Sassa, avait été récupérée avec un chiot mort-né et trois autres dans son ventre. Sur le terrain, les gamelles étaient vides, et les chiens n'avaient pas d'eau à boire.

**LA MAUVAISE RÉPUTATION**

*« Je n'ai jamais laissé crever mes chiens*, a contesté Jean-Vincent. *J'allais tous les jours leur porter vingt litres d'eau et des croquettes. Je ne pouvais pas les prendre chez moi, j'habite un studio. Mon souhait était de les donner à d'autres éleveurs. Mais j'étais en plein divorce, je n'ai pas eu le temps de m'en occuper. Je reconnais n'avoir pas vu qu'il restait un chiot dans le ventre de Sassa. »*

Et sur les témoignages à son encontre ?

*« Je ne suis pas du coin, je n'ai pas été accepté. Pendant des années on m'a traité de mauvais berger. Je pense que mes chiens ont été empoisonnés. »*

La présidente a regretté qu'il n'y ait pas eu d'analyses sur les cadavres des chiens.

***« Ces négligences ne constituent pas un abandon volontaire »*, a plaidé Me Geoffrey Barthélemy en demandant la relaxe du berger.**

**Il l'a en partie obtenue, mais le tribunal a estimé que s'il n'était pas sûr de tous les éléments qui lui étaient soumis, dans le cas de Sassa, il s'agissait bien de maltraitance.**